

**DSP du Port de Nouré - Annexe 6 - Note de calcul de la part fixe de la redevance domaniale
article 23.2 du contrat**

CALCUL DE LA PART FIXE de la redevance domaniale par an (année N)

N° Pôle	Pôle d'activité	Relève du Service Public	Catégorie dans la délibération tarifaire en vigueur	Code dans la délibération tarifaire en vigueur	Mode de calcul	Description	Assiette de la redevance en année N-1 ^①	Tarif de la part fixe	Sous-total (XPF)
0	Tous pôles d'activité confondus	Oui	Occupation économique du domaine public (terrain et plan d'eau)	112 (Valeur d'Usage Individualisée)	Montant fixe lié à l'occupation domaniale	Surface du plan d'eau occupée (en ares)		1 500 XPF/a	
						Surface du terrain occupée (en ares)		1 500 XPF/a	
0	Capitainerie	Oui	Construction (occupation économique) au m ²	211	Surfacique	Surface de la construction (m ²)		120 XPF/m ²	
1	Marina : Pontons	Oui	Installation (occupation économique)	314	Forfaitaire	Nombre de pontons (unités)		180 000 XPF/unité	
1	Marina : Dignes	Oui	Construction (occupation économique) au m ²	211	Surfacique	Surface totale de digues (m ²)		120 XPF/m ²	
1	Marina : parking	Oui	Annexe de construction (occupation économique)	212	Surfacique	Surface totale de parkings (m ²)		120 XPF/m ²	
1	Marina : station d'avitaillement	Oui	Annexe de construction à forte VA (occupation économique) au m ²	213	Surfacique	Surface de la construction (m ²)		120 XPF/m ²	
2	Port à sec	Oui	Construction (occupation économique) au m ²	211	Surfacique	Surface de la construction (m ²)		120 XPF/m ²	
3	Carénage	Oui	Annexe de construction à forte VA (occupation économique) au m ²	213	Surfacique	Surface totale de l'aire de carénage (m ²)		120 XPF/m ²	
4	Immobilier professionnel : shipchandling	Non	Construction (occupation économique) au m ²	211	Surfacique	Surface des bâtiments à louer (m ²)		120 XPF/m ²	
5	Immobilier commercial	Non	Construction (occupation économique) au m ²	211	Surfacique	Surface des bâtiments (m ²)		120 XPF/m ²	
TOTAL ANNUEL de la part Fixe (en année N)									XPF

^① Le délégataire indique dans cette colonne le nombre ou la surface des installations et des constructions achevées à la fin de l'année N-1